

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022 A 09H00

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory, VIAL Anne- Claire, DESPEYSSE Jocelyne.

Absents excusés : MINDER Pascale donne procuration à BONNET Annick
MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
BROCHIER Nicolas

Président de séance : Hervé ANDEOL

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Le Quorum est atteint.

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 06.07.2022

Ordre du jour :

- Présence commerces (Boulangerie, Epicerie, Bar- Restaurant)
- Mur MOULIN : Demande de subvention à la Région et au Département
- Travaux de remplacement du groupe de climatisation au Bar – Restaurant
- Taxe sur les terrains constructibles
- Règlement intérieur du Conseil municipal
- Questions diverses

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a une pensée pour Jean- Pierre GUILLEMINOT, notre conseiller municipal qui nous a quitté récemment.

1/ Présence des commerces :

Les trois commerçants présents, ont pu chacun leur tour s'exprimer sur leurs problèmes et observations. Le Conseil municipal souhaite qu'ils continuent à travailler ensemble dans l'intérêt de tous.

2/ Mur MOULIN :

Le dossier de demande de subvention travaux sera envoyé à la Région et au Département après réception des offres de prix pour la réfection du mur.

La date limite de remise de ces offres est fixée au 20 septembre 2022.

3/ Travaux de remplacement du groupe de climatisation au Bar- Restaurant

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'une panne sur les climatiseurs du Bar – Restaurant pendant l'été, un devis a été demandé à la société INERGIE26 pour le remplacement du groupe de climatisation avec trois unités extérieures. Le montant du devis est de 4782.50 € HT soit 5739 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

4 / Modification du règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le bureau informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir le règlement intérieur du Conseil municipal suite à des modifications concernant les nouvelles règles de publicité des actes.

Après ces modifications, le bureau propose de retenir le règlement intérieur modifié.

Accord du Conseil municipal

5/ Convention mise à disposition avec le SIEBRC

Compte tenu d'une restructuration du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion Citelle (SIEBRC), Monsieur le Maire propose de signer une convention avec eux pour la mise à disposition d'Alexandra BONNET en cas de besoin éventuel suite à l'absence du personnel administratif chargé de la comptabilité.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

7/ Questions diverses :

Fête votive 2022 :

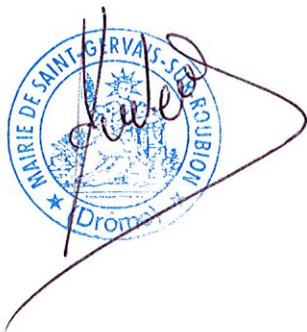
Monsieur le Maire se réjouit du succès de la fête votive. Il tient à remercier le nouveau bureau du comité des fêtes et toutes les personnes qui les ont aidées pendant 4 jours. Un succès mérité et une organisation pratiquement sans faille. Merci également à Joan et Stéphane pour leur disponibilité tout au long du week-end.

Terrain de Mesdames RASPAIL :

Une proposition écrite a été faite à Mesdames RASPAIL pour acquérir les parcelles cadastrées ZO 303 et 305 (2112 m²) leur appartenant. A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse. Compte rendu de l'intérêt de conserver des espaces verts, la commune souhaite préempter ces parcelles si celles-ci doivent être vendues.

Le Maire

Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance

Annick BONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick', written over a horizontal line.